

## DÉLIBÉRATION n° CA-08-06-2018-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 juin 2018

Contrat de site 2018-2021  
COMUE Université Confédérale Léonard de Vinci

### Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de la COMUE Université Confédérale Léonard de Vinci ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

### ADOPTE

#### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le Conseil d'administration de l'université de Poitiers émet un avis favorable à l'adoption du volet commun du contrat de site de la Communauté d'Universités et d'Établissements Université Confédérale Léonard de Vinci, pour la période 2018-2021, conformément à la pièce-jointe.

#### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

|            |            |    |
|------------|------------|----|
| 29 votants |            |    |
|            | Pour       | 20 |
|            | Contre     | 0  |
|            | Abstention | 9  |

Fait à Poitiers, le 8 juin 2018  
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

15. JUIN 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

## Communauté d'Universités et établissements Université Confédérale Léonard de Vinci Volet commun du Contrat de site 2018-2021

### Proposition de trajectoire et de jalons – Document de travail –

Restructurée, en 2017, à la suite de la recomposition de la carte institutionnelle des régions et du souhait exprimé par une partie de ses membres fondateurs de s'engager séparément dans d'autres projets de regroupement universitaire jugés plus en accord avec ces évolutions, l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'inscrit, dans le cadre du présent contrat de site, dans la construction d'un modèle nouveau de regroupement universitaire, centré sur des missions de coordination et de coopération.

Une ComUE de coordination c'est une ComUE dont la vocation est d'organiser le travail en commun sur des projets portés par l'un des établissements membres, mais qui ont vocation à être étendus aux autres membres fondateurs ou partenaires. Une ComUE de coopération c'est une comUE qui porte en propre certains sujets qui par essence intéressent tous les établissements membres.

Pour finaliser ce projet, une réflexion institutionnelle a ainsi été engagée, au mois de janvier 2018, afin de doter le regroupement universitaire d'un nouveau mode de gouvernance qui soit davantage en adéquation avec le projet de développement partagé par ses établissements membres.

Cette évolution s'inscrit dans les possibilités d'expérimentation ouvertes dans le cadre de la future ordonnance, en cours d'élaboration, relative aux regroupements territoriaux.

En accord avec le choix d'une gouvernance réactive et légère, désormais privilégiée, un mode de développement a ainsi été défini sur la base d'un accord entre les trois établissements membres :

- les objectifs sont définis par chacun des établissements membres ;
- la stratégie partagée est portée par l'Université confédérale Léonard de Vinci,
- les engagements sont opérés par les établissements membres.

La ComUE, engagée dans une refondation de son projet, a fait de l'élargissement de son périmètre à de nouveaux membres associés l'un des axes importants du présent contrat pluriannuel : la communauté universitaire et de recherche, à Poitiers et à Limoges, souhaite tirer parti de la présence d'acteurs nationaux constituant des références en matière d'éducation, de formation et de développement des compétences, ce qui constitue l'un des atouts distinctifs du territoire. Trois nouvelles conventions de coopération sont soit d'ores-et-déjà conclues, soit, à la date de signature du présent contrat, en voie d'être formalisées avec l'ENSENERS, le Réseau Canopé et le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Souhaitant mettre en oeuvre un pilotage opérationnel des projets mieux adapté à sa vocation, la ComUE se donne enfin pour priorité de contribuer activement au développement de coopérations en formation et en recherche entre ses trois établissements membres. Le présent contrat vise à en préciser les objectifs, ainsi que les leviers d'action qui seront mobilisés sur les quatre prochaines années.

#### **I – S'appuyer sur le nouveau cadre d'expérimentations pour conduire et mettre en oeuvre la transformation institutionnelle du regroupement à l'horizon 2020**

**I.1.** Mettre en œuvre une nouvelle forme institutionnelle pour le regroupement qui s'inscrit dans le cadre des expérimentations prévues par la future ordonnance relative aux regroupements territoriaux.

**I.2.** Mieux impliquer, grâce au rôle réaffirmé des Groupes de Travail Disciplinaires qui seront créés au niveau du site, l'ensemble des équipes de formation et de recherche dans le développement des coopérations transverses entre les implantations universitaires de Limoges et de Poitiers pouvant contribuer à la mise en œuvre du projet partagé ainsi qu'à l'approfondissement des collaborations déjà mises en œuvre.

→ **Jalon n°1** : Point sur la réflexion du site concernant l'évolution institutionnelle de la forme donnée au regroupement universitaire (2018).

#### **II - Affirmer la mission de coordination de la ComUE dans le cadre d'un ancrage renforcé en Région Nouvelle Aquitaine**

**II.1.** Mettre en œuvre une coordination territoriale élargie aux acteurs majeurs de l'éducation présents sur site universitaire, dont les trois opérateurs nationaux : l'ENSENERS, le Réseau Canopé, le CNED, avec lesquels les relations de complémentarité seront développées. Avec la mise en œuvre de ces nouveaux partenariats, la

ComUE souhaite contribuer au projet partagé par ses établissements membres, « Poitiers, capitale de l'Éducation », dans l'objectif de valoriser l'expertise partagée des différents établissements regroupés au sein du pôle de compétence implanté dans le Nord de l'Aquitaine.

Ces coopérations, associant les établissements nouvellement liés par convention à la ComUE, prendront pour cadre la conception de parcours plus individualisés en matière d'éducation, de formation et de développement des compétences. L'apport des technologies numériques pour l'éducation sera placé au centre de ces nouveaux projets, l'Université Confédérale Léonard de Vinci fléchant des compétences spécifiques en appui de leur développement.

**II.2.** Contribuer au développement des partenariats des établissements membres de la ComUE avec les établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire Nord-Aquitain et relevant également d'autres tutelles ministérielles : la ComUE se donne pour objectif de nouer des partenariats avec les pôles supérieurs d'art, avec l'École nationale supérieure d'art (Ensa) à Aubusson et à Limoges, avec l'École européenne supérieure d'arts et de l'image à Angoulême et Poitiers (ÉESI), avec l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges (École 3IL) ainsi que l'école d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI). Des partenariats seront également noués avec les établissements de santé, dont les CHUs.

**II.3.** Accompagner les actions et initiatives des établissements membres de la ComUE pour faire de l'amélioration des conditions d'études un levier pour la réussite étudiante, la démocratisation de l'accès aux études supérieures et le développement de l'engagement des étudiants, en associant étroitement au projet commun du site les rectorats d'académie, les CROUS et les différents échelons des collectivités territoriales et locales.

La ComUE entendra, en particulier, promouvoir un développement coordonné des services numériques au bénéfice des étudiants et des personnels d'enseignements supérieurs et de recherche, en prenant notamment appui sur l'expérience acquise en matière de développement des cartes multiservices. Dans cette perspective, elle se dotera, à l'horizon de 2020, d'un schéma directeur du numérique de site, articulé avec les trois schémas directeurs du numérique mise en œuvre par chacun de ses établissements membres.

Ce schéma directeur numérique portera la réflexion sur les problématiques d'infrastructures numériques en Nouvelle Aquitaine, pour l'enseignement supérieur et la recherche, mais également pour ses partenaires (ESENESR, CANOPE et CNED) ou encore pour les institutions avec lesquelles elle collabore étroitement (établissements de santé, éducation nationale, collectivités territoriales). Dans ce cadre, elle contribuera aux réflexions engagées pour, dans un premier temps, améliorer les réseaux puis contribuer au projet DATA CENTRE (calculs et données).

→ **Jalon n°2** : Bilan d'étape sur la mise en œuvre de la politique de partenariats sur le territoire Nord Aquitain (2020).

→ **Jalon n°3** : Point d'étape sur la définition d'un schéma directeur du numérique, en liaison avec le déploiement des schémas directeurs du numérique des universités de Limoges, de Poitiers et de l'ISAE-ENSMA (2020).

### **III - Placer l'innovation en matière de formation, de développement des compétences et d'entrepreneuriat étudiant et les interfaces scientifiques au cœur de l'attractivité du site**

#### **III.1. – Accompagner les établissements de la ComUE en matière de formation initiale et continue, de formation ouverte et à distance.**

**III.1.a.** Appuyer les établissements membres du regroupement dans la mise en œuvre d'une meilleure coordination de leurs politiques de formation.

Les établissements membres du regroupement universitaire souhaitent s'engager dans la mise en œuvre d'une offre de formation permettant des mobilités plus fluides entre filière de formation et entre sites du territoire Nord Aquitain et, afin de les accompagner dans cette démarche, la ComUE participera à la mise en œuvre d'une cartographie des formations du site (y compris les formations délivrées par les écoles d'art, les sections de techniciens supérieurs) puis à une réflexion sur les compétences dans chaque parcours.

L'objectif partagé par les établissements membres sera notamment de favoriser les passerelles et de préparer, à terme, la création de formations communes dans le cadre de la FTLV et de diplômes communs (par développement des co-accréditations, soit en cours de contrat, soit dans la perspective de la prochaine contractualisation). Le site universitaire souhaite ainsi mieux répondre aux besoins en qualifications exprimés sur les différents territoires et pour tous les publics.

La ComUE porte également le « Pépite » commun à l'Université de Limoges, à l'Université de Poitiers et à l'ISAE-ENSMA et assure son portage politique auprès de la région Nouvelle Aquitaine. Cette action sera poursuivie en

matière d'entrepreneuriat étudiant. La délivrance d'une certification sous le label « Université confédérale Léonard de Vinci » sera mise en œuvre à partir de 2019.

Le développement de ces actions, qui sera coordonné par la ComUE, permettra à chacun des établissements membres de bénéficier d'un niveau adéquat en termes de mutualisation : il permettra ainsi d'amplifier la dimension d'ouverture européenne et internationale dans le projet partagé du site. Par exemple, le projet Pépité développé par la ComUE, débouchera, dès 2019, sur la mise en œuvre d'un « Pépité international ». De même, le projet « Open badges » est soutenu dans le cadre du programme Erasmus+.

→ **Jalon n°5** : Point d'étape sur les actions coordonnées par la ComUE concernant le développement de la FTLV et de la FOAD -

**III.1.b.** Faire de la formation doctorale un élément-clé des coopérations mises en œuvre au sein de la ComUE :

- Développer l'offre de formations scientifiques organisée entre les sites de Poitiers et Limoges
- Promouvoir l'ouverture du dispositif de formation doctorale à l'égard des sites universitaires liés aux établissements membres de la ComUE par convention. La ComUE favorisera les échanges avec les écoles doctorales du territoire du Sud Aquitain.
- Introduire l'approche par compétences dans la formation apportée aux jeunes chercheurs ; renforcer le rôle des écoles doctorales en matière de développement de carrière des jeunes chercheurs ; perfectionner le dispositif de suivi de l'insertion des docteurs
- Accroître l'internationalisation de la formation et la mobilité en cours de thèse (notamment grâce au développement des *ITN Workshops* soutenus dans le cadre du programme « Marie Skłodowska-Curie ») et développer l'animation interne des écoles doctorales par une politique d'accueil de chercheurs invités (grâce à la mise en œuvre d'une chaire universitaire « Léonard de Vinci »).

→ **Jalon n°9** : point sur le développement de la politique commune en matière de formation doctorale.

**III.1.c.** Coordonner la définition des priorités partagées en matière de développement du numérique .

En approfondissant, au-delà du partenariat déjà engagé avec l'ESENER, des coopérations avec le CNED et le Réseau Canopé, la ComUE et ses établissements membres souhaitent constituer un « cluster » régional autour des thématiques de la formation, des compétences et du numérique éducatif. Les initiatives déjà développées, en commun, au sein l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'inscrivent dans le cadre de l'AMI AMAINLEVÉ, soutenu depuis 2016 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt du MESRI ainsi que du projet « Open badges ».

Avec ses partenaires (ESENER, CANOPE et CNED), les entreprises du réseau SPN, et grâce aux compétences développées dans les laboratoires des universités de Poitiers et de Limoges, la ComUE souhaite structurer la filière ED-TECH et porter des formations nouvelles.

→ **Jalon n°6** : Bilan d'étape sur les actions mises en œuvre en matière de développement du numérique pour les formations et de reconnaissance des compétences

### **III.2. – Mieux affirmer les domaines d'excellence scientifique du site et accompagner la densification des coopérations entre ses établissements**

Afin d'accompagner les établissements dans le développement de coopérations, la ComUE Léonard de Vinci entend s'appuyer sur la contribution, en matière de recherche, des groupes de travail thématiques disciplinaires :

#### **III.2.a. Renforcer les collaborations en recherche et dans le domaine de la valorisation et du transfert.**

Les laboratoires des établissements constituant la COMUE Léonard de Vinci se sont développés sur des domaines généralement différents et parfois complémentaires ce qui nous offre de nombreuses possibilités de collaborations. Par ailleurs, deux laboratoires sont partagés par l'université de Poitiers et l'ENSMA, et deux autres par les universités de Limoges et de Poitiers. Pour les prochaines années, les objectifs que nous nous sommes fixés se déclinent sur deux axes prioritaires :

**Le développement de projets pluridisciplinaires communs** : Les trois établissements de notre COMUE disposent d'outils de soutien pour des tels projets – Hôtel à projets pluridisciplinaires à Limoges et « Thèmes partagés de recherche » à Poitiers et nous devons maintenant étendre notre périmètre d'intervention à notre

COMUE. Nous avons pour cela convenu de réserver dès 2018 une enveloppe financière pour encourager et soutenir les projets trans-établissements. Par ailleurs, les directions des quatre grands instituts, IRCER, XLIM, IC2MP et PPRIME, ont commencé à se rencontrer et nous envisageons une « institutionnalisation » de ces rencontres (Groupes de Travail Thématiques). Enfin, la région Nouvelle Aquitaine encourage les projets multi-sites ce qui nous permettra de renforcer le soutien apporté par les établissements si l'opportunité se présente.

**Valorisation et Transfert :** la fin annoncée de la SATT grand Centre nous a amené à revoir nos structures de valorisation et à construire ensemble un dispositif complet permettant à la fois une forte implication dans les territoires, assurée par la présence d'une structure maîtrisant l'ensemble de la chaîne de l'innovation sur chacun des deux sites -Poitiers et Limoges- et une mise en commun de nos expertises, mais aussi du soutien à la maturation des projets et d'une partie significative de la gestion de la propriété industrielle dans une structure transversale appuyée sur le périmètre de la COMUE.

A ces deux axes principaux s'ajoutent deux volets spécifiques. Le premier concerne les SHS dans lesquelles nous allons bien sûr retrouver les projets pluridisciplinaires, mais également la « valorisation » appuyée sur une structure de transfert en SHS actuellement en cours à la MSHS de Poitiers, et le soutien au développement des technologies numériques. Le second concerne la biologie-santé, secteur dans lequel le lien entre les laboratoires de recherche et les CHU est essentiel. La réflexion a, jusqu'ici, été menée dans le périmètre des anciennes régions et dans le cadre d'un programme FHU commun, mais nous devons élargir ce cadre au périmètre de la COMUE avec la mise en place d'une structure de rencontre type CRBSP entre les universités de Limoges et de Poitiers et leur deux CHU.

→ **Jalon n°10** : bilan d'étape concernant le développement des orientations communes au niveau du site en matière de valorisation et de transfert (2020).

### III.2.b. Accompagner le développement des interactions régionales

► Contribuer à une meilleure mutualisation des ressources disponibles en matière d'infrastructures et de services numériques... La ComUE visera à intégrer ces nouvelles coopérations dans un schéma directeur du numérique du site (cf. paragraphe II.3).

### III.2.c. Contribuer à une mise en réseau des initiatives en matière de culture scientifique, technique et industrielle

La ComUE Léonard de Vinci s'attachera, aux côtés des Universités de Poitiers et de Limoges et de l'ISAE-ENSMA, à valoriser ou mettre en réseau les différentes initiatives en faveur du développement de la culture scientifique, technique et industrielle et s'appuiera en la matière sur des acteurs dynamiques : les Centres de culture scientifique, technique et industrielle de Limoges (Récréasciences /« Scientibus ») et de Poitiers (l'Espace Mendès France). Elle s'attachera à favoriser la programmation de manifestations scientifiques coordonnées entre ses trois établissements membres.

### III.3. – Développer les initiatives en matière européenne et internationale concourant à l'attractivité du territoire Nord Aquitain

► Approfondir la politique de partenariats existants avec des pays en émergence, en s'appuyant sur la visibilité des coopérations qui ont été conjointement définies comme prioritaires (notamment, le développement des partenariats franco-indonésiens).

► Conforter et développer l'accueil des étudiants internationaux, notamment au niveau des masters : la ComUE envisage, à moyen terme, la délivrance sous sa signature de diplômes de masters organisés en partenariat international (2020).

► Coordonner les actions des établissements membres en faveur du développement de l'enseignement des langues vivantes dans les cursus universitaires et les cursus ingénieur : mutualiser les expertises et les bonnes pratiques ; développer des solutions innovantes pour améliorer préparation linguistique des étudiants et dynamiser la mobilité sortante des étudiants du Poitou et du Limousin.

► Favoriser une réflexion commune des établissements d'enseignement supérieur membres de la ComUE en matière d'ouverture européenne et internationale des recrutements d'enseignants chercheurs et de chercheurs :  
 – accompagner la démarche de réflexion collaborative des établissements membres de la ComUE sur la labellisation « Human Resources Strategy for Researchers » (HRS4R) ;  
 – soutenir les initiatives en faveur de l'accueil des chercheurs étrangers et donner une visibilité accrue à cette politique d'accueil par la mise en place d'une chaire internationale « Université confédérale Léonard de Vinci ».



► Promouvoir les projets opérés en commun par les établissements du site universitaire permettant d'investir de nouveaux champs de coopération avec, notamment, le souhait de développer en commun un projet alliant, de manière transversale, francophonie et humanités numériques.

► Contribuer à la définition d'actions concertées entre les établissements d'enseignement supérieur du territoire Nord Aquitain en matière d'amélioration de la réponse aux appels à projets et aux appels à propositions européens et internationaux.

→ **Jalon n°4** : point sur la définition d'une stratégie internationale commune et sur la mise en œuvre de ses différents leviers d'action (2020).

#### **IV. Promouvoir, conjointement avec les établissements membres de la ComUE, les valeurs partagées en termes de responsabilité sociale et environnementale**

En matière de responsabilité environnementale des établissements d'enseignement supérieur, la ComUE souhaite faire de l'expérience acquise au niveau de ses établissements membres (l'Université de Poitiers étant déjà labellisée, depuis 2016, « Développement durable et responsabilité sociétale (DDRS) » et l'Université de Limoges souhaitant s'engager dans cette même démarche), un levier pour mutualiser les expériences et les compétences.

Il s'agira notamment, pour la ComUE et les établissements du site, de mieux sensibiliser tous les acteurs de la vie universitaire à des modes de fonctionnement et de développement davantage écoresponsables.

◦ En matière de responsabilité sociale, l'Université confédérale Léonard de Vinci souhaite également s'inscrire dans le cadre des orientations du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en matière de promotion de l'égalité Hommes/Femmes : elle incitera et accompagnera les établissements membres à s'engager dans une démarche de labellisation interministérielle au « Diversité / Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » (en complément de la démarche de labellisation « *Human Resources Strategy for Researchers* » conduite au niveau de chacune des deux universités membres du regroupement universitaire).

◦ Afin de promouvoir le modèle d'une université inclusive et solidaire au niveau du regroupement universitaire, un conventionnement a été établi entre la ComUE et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), pour lequel l'Université de Limoges joue le rôle d'établissement-pilote au bénéfice de tous les établissements membres. Cette politique, correspondant à une priorité partagée par les universités et l'ISAE-ENSMA en matière de diversité dans l'accès à la fonction publique, sera poursuivie dans le cadre du contrat 2018-2021.

◦ En matière de reconnaissance de l'engagement des étudiants, la ComUE souhaite fédérer et mettre en réseau les initiatives des ses établissements membre, en donnant une plus grande visibilité aux différentes formes d'investissement des étudiants dans des actions citoyennes. Afin de contribuer à une reconnaissance la plus large possible aux différentes formes d'engagement (initiatives en faveur de l'égalité et de la citoyenneté dans l'enseignement supérieur ; projets humanitaires des étudiants), la ComUE créera un prix de l'engagement étudiant « Léonard de Vinci ». La ComUE développera des propositions innovantes en matière de reconnaissance des compétences extracurriculaires acquises par les étudiants dans le cadre de ces projets. Les technologies et les solutions développées dans le cadre du projet « *Open Badges* » (cf. page 3) seront mises à profit pour soutenir cette initiative. Ces actions seront intégrées dans un schéma directeur de la vie étudiante qui sera élaboré en lien étroit avec les CROUS.

◦ Assortir la promotion des valeurs partagées de la construction d'indicateurs de développement des politiques universitaires sur le territoire Nord Aquitain, en y intégrant notamment les dimensions de diversité et de promotion de la parité Femmes/Hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche.

#### **→ Jalon n°7 :**

- Point sur la mise en œuvre des initiatives partagées avec les établissements membres de la ComUE en matière de responsabilité sociale et environnementale (notamment : la réflexion autour d'un schéma directeur du développement durable ; l'obtention d'une labellisation interministérielle « Diversité / Égalité » ; l'appui à une démarche collaborative, entre les établissements membres de la ComUE, autour de la labellisation « *Human Resources Strategy for Researchers* » (HR4RS) ; les initiatives en matière de reconnaissance de l'engagement des étudiants (2020).
- Point sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.

#### **→ Jalon n°8 :**

- Point sur la mise en place d'un schéma directeur de la vie étudiante.

| Communauté d'Universités et établissements<br>UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE LÉONARD DE VINCI                                                                                                                                   |                                         |      |      |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------|------|------|
| Récapitulatif des jalons de la trajectoire 2018-2021                                                                                                                                                                    |                                         |      |      |      |
| Actions                                                                                                                                                                                                                 | Année d'observation<br>des réalisations |      |      |      |
|                                                                                                                                                                                                                         | 2018                                    | 2019 | 2020 | 2021 |
| <b>COORDINATION TERRITORIALE</b>                                                                                                                                                                                        |                                         |      |      |      |
| <b>Jalon n°1 :</b><br>Point sur la réflexion du site concernant l'évolution institutionnelle de la forme donnée au regroupement universitaire.                                                                          |                                         |      |      |      |
| <b>Jalon n°2 :</b> Bilan d'étape sur la mise en œuvre de la politique de partenariats sur le territoire Nord Aquitain.                                                                                                  |                                         |      |      |      |
| <b>Jalon n°3 :</b> Point d'étape sur le déploiement d'un schéma directeur du numérique, en liaison avec le déploiement des schémas directeurs du numérique des universités de Limoges, de Poitiers et de l'ISAE-ENSMA.  |                                         |      |      |      |
| <b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>                                                                                                                                                                                        |                                         |      |      |      |
| <b>Jalon n°4 :</b> Point sur la définition d'une stratégie internationale commune et la mise en œuvre de ses différents leviers d'action.                                                                               |                                         |      |      |      |
| <b>FORMATION</b>                                                                                                                                                                                                        |                                         |      |      |      |
| <b>Jalon n°5 :</b> Point d'étape sur les actions coordonnées par la ComUE concernant le développement de la FTLV et de la FOAD.                                                                                         |                                         |      |      |      |
| <b>Jalon n°6 :</b> Bilan sur les actions mises en œuvre en matière :<br>• de développement du numérique pour les formations ;<br>• de reconnaissance des compétences ;<br>• de promotion de l'entrepreneuriat étudiant. |                                         |      |      |      |

**RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE****Jalon n°7 :**

- Point sur la mise en œuvre des initiatives partagées avec les établissements membres de la ComUE en matière de responsabilité sociale et environnementale, notamment :
  - la réflexion autour d'un schéma directeur du développement durable ;
  - les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations, avec notamment l'obtention d'une labellisation interministérielle « Diversité / Égalité » ;
  - l'appui à une démarche collaborative, entre les établissements membres de la ComUE, autour de la labellisation « Human Resources Strategy for Researchers » (HR4RS) ;
  - les initiatives en matière de reconnaissance de l'engagement des étudiants ;

**Jalon n°8 :** Point sur la mise en place d'un schéma directeur de la vie étudiante.**FORMATION DOCTORALE, RECHERCHE ET INNOVATION**

**Jalon n°9 :** Point sur le développement de la politique commune en matière de formation doctorale.

**Jalon n°10 :** Bilan d'étape concernant développement des actions coordonnées en matière de valorisation et de transfert.